

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 166 de l'ordre du jour

Mesures visant à éliminer le terrorisme international**Lettre datée du 13 novembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée à New York, le 12 novembre 2001, par le Réseau sécurité humaine au sujet des attentats terroristes qui ont eu lieu aux États-Unis (voir annexe). Sont membres du Réseau les pays suivants : Autriche, Canada, Chili, Grèce, Irlande, Jordanie, Mali, Norvège, Pays-Bas, Slovénie, Suisse et Thaïlande.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Juan Gabriel Valdés



**Annexe à la lettre datée du 13 novembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée à New York, le 12 novembre 2001,
par le Réseau sécurité humaine**

Le Réseau sécurité humaine condamne fermement les lâches et féroces actes de terrorisme commis le 11 septembre 2001 à New York, à Washington et en Pennsylvanie et exprime ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement américains, notamment aux familles des victimes. Ces attentats terroristes sont un nouveau signe abominable de l'omniprésence des menaces pesant sur la sécurité, les droits et la vie des individus. Ils attestent la vulnérabilité de l'individu devant des actes de haine aberrants. À cet égard, le Réseau sécurité humaine se félicite des résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité et de la résolution 56/1 de l'Assemblée générale.

Alors que la communauté internationale doit faire face aux conséquences de ces événements tragiques, il nous faut reconnaître que des approches novatrices doivent être envisagées sur le plan international pour lutter contre la montée de l'insécurité à l'échelle mondiale, remédier à ses manifestations et éviter que de nouvelles menaces ne pèsent sur la vie quotidienne de millions de personnes. En tant que réseau rassemblant des pays résolus à défendre la sécurité commune, nous déclarons notre ferme intention de soutenir les efforts déployés sur le plan international pour régler des problèmes tels que les conflits, l'aliénation et le dénuement, d'où naît l'insécurité, et nous nous engageons à défendre la coalition internationale contre le terrorisme et à y participer activement.

Nous prenons en outre l'engagement d'élaborer, en coopération avec les acteurs non gouvernementaux, un programme qui nous permette d'appliquer des mesures pratiques et constructives en matière de sécurité publique, notamment en vue d'éliminer le terrorisme. Par ailleurs, le Réseau sécurité humaine réaffirme son intention de promouvoir et de renforcer le cadre juridique international de lutte antiterroriste mis en place pour combattre le fléau du terrorisme.

Le Réseau sécurité humaine invite instamment la communauté internationale à coopérer pour que les responsables des actes susmentionnés soient traduits en justice aussi rapidement que possible. Des actes de cette nature ne doivent pas se reproduire; nous prenons l'engagement de continuer à appuyer les efforts visant à identifier les auteurs de ces actes cruels et de faciliter les échanges de vues concernant la sécurité au sein de diverses instances multilatérales, notamment l'Assemblée générale à l'occasion de sa cinquante-sixième session.